Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250402-20250402-3_bis-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.
Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.
Étaient absentes excusées : Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250402-20250402-3_bis-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

DELIBERATION 20250402-3-BIS : FIN_89501 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET SPANC

Après avoir pris connaissance du compte financier unique 2024 du budget Spanc il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation du résultat comme présenté ci-dessous.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2025 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 26 389,68 € ;
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 29 047,98€.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM